

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE Publié le 41/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Berger Levfault

DU CONSEIL MUNICI ID : 095-219506128-20250929-DEL35092025-DE

N° 35.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, ne s'est pas réuni pour défaut de quorum au sens de l'article L2121 17 du CGCT. La séance a été reportée au vingt-neuf septembre 2025 à vingt heures trente et s'est tenue dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Patrice GEBAUER**, Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents :

Date d'affichage : 25 septembre 2025

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS.

Nombre de conseillers :

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués,

En exercice : 26

Monsieur JANIVEL, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Monsieur LUNAZZI,

Présents: 19

Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux.

♦ Votants : 24

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur LUNAZZI Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

Absentes excusées :

Madame AMBERT Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC et Monsieur SAINTE BEUVE

Liste annuelle des véhicules de service avec remisage à domicile

RAPPORTEUR: Monsieur LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

VU la délibération N°24.06.2025 du Conseil municipal en date du 25 juin 2025 adoptant le règlement relatif à l'utilisation des véhicules professionnels de la commune ;

CONSIDERANT que la mise à disposition de véhicules de service avec po permet d'assurer la continuité et l'efficacité du service public ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 095-219506128-20250929-DEL35092025-DE

CONSIDERANT que cette organisation garantit la disponibilité immédiate des acteurs concernés et une utilisation optimale du parc automobile communal ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

- ➡ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « POUR », 7 « ABSTENTION » : Monsieur JANIVEL, Monsieur ROMERO, Madame MARCHANDISE (pouvoir à M. ROMERO), Monsieur SAINTE BEUVE, Madame THEMIOT, Madame TOURBEZ, Madame TESSON (pouvoir à M. LUNAZZI) et 1 « CONTRE » Monsieur LUNAZZI,
- ATTRIBUE, pour une durée d'un an avec possibilité de remisage à domicile, les véhicules de service suivants:
 - À Monsieur le Maire : Ford Ecosport immatriculé FA-257-AY ;
 - Au Directeur des Services Techniques : Peugeot 308 immatriculé GK-094-LA;
 - Au Chef de service de la Police municipale : Peugeot 208 immatriculé EK-368-FX.

⇒ PRÉCISE que :

- Le véhicule Renault Zoé immatriculé EW-334-YY est affecté à l'ensemble des services municipaux et peut être mis ponctuellement à disposition des élus en cas de nécessité ;
 - Le véhicule Renault Kangoo immatriculé BW-397-DW est dédié aux missions d'astreinte.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout document s'y rapportant.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2025

Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.